


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE




Distr.
GENERALE
S/5675
1er mai 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 1er MAI 1964, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un télégramme adressé à Votre Excellence par le Vice-Président de la République de Chypre, M. Fazil Kutchuk. Le retard avec lequel ce message vous est transmis est dû à des difficultés d'ordre technique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de ce télégramme comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies.

(Signé) Orhan ERALP

Monsieur le Président du Conseil de sécurité
Nations Unies

Je me vois dans l'obligation de faire appel à vous pour que des mesures efficaces soient prises d'urgence en vue d'empêcher les éléments grecs du gouvernement et les dirigeants grecs d'attaquer la communauté turque, sans aucun égard à la résolution du Conseil de sécurité, et de l'écraser par la force des armes afin de l'éliminer et de pouvoir ensuite dicter leurs conditions politiques. Depuis que la Force des Nations Unies est devenue opérationnelle, la situation à Chypre a malheureusement empiré car les Grecs continuent à se préparer en construisant partout de nouvelles fortifications, même dans des maisons appartenant à des Turcs, qu'ils ont occupées par la force et qui se trouvent dans des zones dominant la ligne verte à Nicosie. Ils ont également continué à organiser et à armer leur garde nationale et l'ont incorporée aux forces de sécurité de l'Etat, qui comptent actuellement 40 000 hommes. En même temps, Makarios a fait venir de Grèce un ressortissant grec, le général Karayani, qu'il a chargé d'organiser ses prétendues forces de sécurité de l'Etat, tandis qu'il déclarait ouvertement, en Grèce, que lesdites forces de sécurité pouvaient écraser les Turcs en quelques heures. Il convient de noter que peu après l'arrivée du général dans l'île, une attaque préméditée de grande envergure, dirigée par le Ministre de l'intérieur, a été déclenchée contre les Turcs dans la chaîne de Kyrenia. Il convient de noter également que dans une déclaration publique faite la veille de cette attaque, le Ministre de l'intérieur a annoncé que l'on ferait de tout adulte un combattant, auquel le gouvernement fournirait les armes nécessaires, dans l'intérêt de la patrie. Au moment où un effort général est déployé pour créer des conditions pacifiques et pour assurer le désarmement sans lequel il ne saurait y avoir de retour à une situation normale, l'attitude et les actes des dirigeants grecs responsables, et particulièrement des membres grecs du gouvernement, constituent une violation flagrante de la résolution des Nations Unies qui invite tous les Etats Membres à s'abstenir de toute action ou de toute menace d'action qui risquerait d'aggraver la situation à Chypre. Il convient de relever en outre que le Ministre de l'intérieur, usurpant les fonctions du Ministre de la défense en violation des articles fondamentaux de la Constitution,

/...

a accusé publiquement et par malveillance le Ministre légitime de la défense, qui est Turc, de comploter contre l'Etat, ce qui est faux. C'est là un renouvellement des menaces que le Ministre de l'intérieur a proférées contre le dirigeant de la communauté turque, Rauf Denktas, pour l'empêcher d'entrer à Chypre. Jusqu'à quand l'Organisation des Nations Unies, défenseur des droits de l'homme, tolérera-t-elle des violations aussi brutales des droits des Turcs dans ce pays et jusqu'à quand permettra-t-elle aux dirigeants grecs et aux éléments grecs du gouvernement d'agir au mépris de la résolution des Nations Unies? Comment l'ONU peut-elle accepter de coopérer avec un gouvernement dont le Ministre de l'intérieur, qui est censé veiller au maintien de l'ordre public, organise et dirige lui-même des attaques contre toute une communauté de la façon la plus brutale et la plus inhumaine? Je vous prie de bien vouloir faire distribuer ce télégramme aux membres du Conseil de sécurité.

Le Vice-Président de Chypre,

Fazil KUTCHUK

Nicosie, le 28 avril 1964

